



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 528-2 ayant pour effet de modifier le Règlement numéro 528 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 aux endroits suivants, et ce, en date du 19 décembre 2023 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement n° 528-2 sur le site Internet de la Municipalité le 19 décembre 2023.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

19 décembre 2023

Date